

MAISON DE LA  
**PRÉVENTION**  
POINT ÉCOUTE JEUNES

Association reconnue  
d'intérêt général

**MAISON  
DE L'ADO**  
Val de Marne

# la santé, parlons-en !

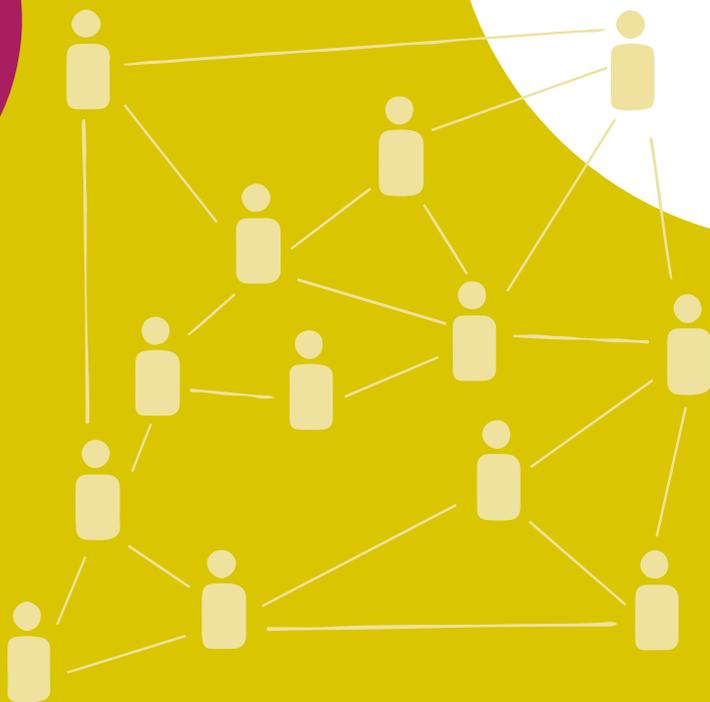


**Soyons ensemble  
actrices et acteurs de santé**

# Qui sommes-nous

-  Une association créée par des citoyen-ne-s engagé-e-s pour la prévention et la promotion de la santé et animée par des professionnels et des bénévoles. Notre activité s'appuie sur une participation et une réflexion active des citoyen-ne-s sur leurs besoins en matière de santé et à la mise en place d'actions pour mieux y répondre.
-  Ces actions contribuent à « **aller vers** » et « **faire avec** », à créer des liens, des relations de confiance avec les personnes pour pouvoir aborder avec elles les principales problématiques de santé auxquelles elles sont confrontées.
-  Notre champ d'intervention s'étend sur l'ensemble des départements de l'Île de France. Elle participe à des coopérations nationales et internationales.





 Nos principaux financeurs sont l'Etat, l'ARS, la CAF, l'Assurance Maladie, le Conseil Départemental du Val-de-Marne, les établissements publics territoriaux (Paris Est Marne et Bois), les collectivités territoriales comme Fontenay-sous-Bois, Champigny-sur-Marne, ainsi que les Communautés Professionnelles Territoriales de Santé (CPTS).

 La Maison de la Prévention est un lieu ressources (d'information et de débat) ouvert à celles et ceux qui sont intéressé-es et veulent agir pour promouvoir la santé et la prévention. Dans ce sens, elle organise des rencontres-débat mensuels : « Les matinales », qui réunissent professionnel-le-s, élu-e-s, citoyen-ne-s, usager-e-s et des institutions.

# CITOYENNETÉ ET LAÏCITÉ

## LA MAISON DE LA PRÉVENTION POINT ÉCOUTE JEUNES S'ENGAGE

L'association Maison de la prévention–Point écoute jeunes considère que les inégalités et les injustices d'ordre économique et sociale, le rejet et l'ignorance de l'autre et le non respect de la dignité des personnes, sont les causes principales des tensions, des conflits et notamment des replis identitaires qui peuvent mettre à mal les principes de laïcité qui prévalent dans notre pays.

**L'association s'engage à respecter les principes de la laïcité tels qu'ils résultent notamment de :**

- L'article 1 de la loi du 9 décembre 1905 concernant la séparation des églises et de l'Etat: « *La République assure la liberté de conscience. Elle garantit le libre exercice des cultes sous les seules restrictions édictées dans l'intérêt de l'ordre public* ».
- L'extrait du préambule de la constitution du 27 octobre 1946: « *La loi garantit aux femmes, dans tous les domaines, des droits égaux à ceux des hommes* ».
- L'article 1 de la constitution du 4 octobre 1958 qui stipule que « *La France est une République indivisible, laïque, démocratique et sociale, qui assure l'égalité devant la loi de tous les citoyens sans distinction d'origine, de race ou de religion. Elle respecte toutes les croyances* ».

## Notre engagement associatif

Le projet associatif de la Maison de la prévention-Point écoute jeunes prend appui sur les valeurs de la République dans l'objectif de permettre l'exercice de la citoyenneté pour toutes et tous conformément à ses statuts qui stipulent que son action *« s'appuiera sur une démarche reposant sur une participation active des citoyens à la réflexion sur leurs besoins en matière de santé et à la mise en place des activités les plus aptes à y répondre »*.

- De ce fait, son action repose sur le respect et la compréhension de l'autre, sur le respect des droits fondamentaux de l'enfant, sur le respect de l'égalité entre femmes et hommes, sur le respect des personnes vulnérables.
- Elle agit pour lutter contre toute forme de violences physiques, psychiques, morales et de discriminations.
- Elle s'engage à accueillir toutes celles et tous ceux qui font appel à elle, quel que soit leur âge, leur genre, leur origine, leur situation sociale, leur culture, leur conviction philosophique ou religieuse par une écoute bienveillante, par le dialogue et dans le respect mutuel.

L'association s'engage dans toutes ces actions et en toutes circonstances à défendre et à promouvoir ces valeurs fondamentales indispensables au vivre ensemble et à la laïcité.

## L'engagement des salarié.e.s et des adhérent.e.s de l'association

Les salarié.e.s et les adhérent.e.s participant aux activités de l'association ne sont pas soumis aux règles de la fonction publique telles qu'elles sont définies par la loi, toutefois considérant que les activités de l'association relèvent d'une mission de service public :

- Les salarié.e.s et bénévoles se garderont de toute forme de prosélytisme, en évitant notamment de montrer ostensiblement par leur attitude, leur tenue vestimentaire ou tout autre signe, leurs convictions philosophiques, politiques ou religieuses.
- Par le non-jugement et l'empathie dans la relation avec les différents publics, les salarié.e.s favoriseront l'expression et l'exercice du libre choix de toutes les personnes rencontrées.



## Nos missions

La Maison de la prévention - Point écoute jeunes s'adresse à chacune qui rencontre dans son parcours de vie des difficultés de santé, plus particulièrement aux personnes confrontées aux inégalités sociales en matière de droit et d'accès à la santé et à celles et ceux qui veulent préserver ou développer leur capital santé. Pour cela, nous nous fixons différentes missions :

- ☀️ Renforcer les compétences psychosociales des jeunes.
- ☀️ Réduire les inégalités sociales et territoriales de santé.
- ☀️ Favoriser la santé globale des femmes.
- ☀️ Promouvoir la santé mentale de tous les publics

## Notre équipe

**L'équipe de la Maison de la prévention est constituée de la manière suivante :**

- ☀️ Un conseil d'administration composé de personnalités diverses, d'expériences professionnelles et/ou citoyennes qui définit les orientations et les priorités de l'association.
- ☀️ Une équipe salariée pluridisciplinaire qui met en œuvre les orientations associatives : elle est composée d'une direction, de personnel administratif, de psychologues, d'éducateurs spécialisés, d'infirmières et d'une médiatrice santé.

## Nos modes de faire

La Maison de la prévention propose un espace d'accueil, d'écoute et d'informations **inconditionnel, gratuit et confidentiel** en direction des adolescent.e.s et de leurs familles qui souhaitent s'adresser à des professionnels sur des questions liées à l'adolescence. Elle organise en direction de tous les publics des ateliers interactifs, des groupes de paroles, des soirées thématiques, des espaces prévention-santé dans des initiatives publiques, des animations allant vers le public à l'occasion des journées comme le 1<sup>er</sup> décembre contre le SIDA, le 8 mars pour les droits des femmes ou Octobre Rose contre le cancer du sein.

## Notre démarche participative

Les objectifs de l'association sont de faire des usager.es et habitant.es des acteurs/trices à part entière des actions de santé, de prévention et de promotion de la santé. Cette démarche s'appuie sur la Charte d'OTTAWA de l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) qui invite à « donner aux individus davantage de maîtrise de leur propre santé et davantage de moyens de l'améliorer »

Elle implique un travail permanent favorisant la rencontre entre les « HUC » (habitants-usagers-citoyens), les professionnel.le.s, les institutions pour :

-  Partager et reconnaître les savoirs de chacun.e,
-  Mutualiser les ressources et les compétences,
-  Participer à la construction des politiques de santé notamment à l'échelle locale et régionale.



\* santé, social, éducatif

## Qui sont les HUC ?

- Habitant.e.s d'un territoire
- Usager.e.s d'une structure (de santé, social...);
- Citoyen-ne-s engagé-e-s sur une action et/ou sur un territoire : conseil de quartier, comité de soutien, de défense, associations diverses...



Le Pôle

## Santé jeunes

Ce pôle destiné aux jeunes âgées de 11 à 25 ans s'appuie sur deux principaux dispositifs nationaux :

✿ **Le Point Accueil Ecoute Jeunes (PAEJ)** : s'adressant aux adolescent-es confrontés aux conduites à risques et à leurs familles, assurant une fonction d'accueil, d'écoute, d'accompagnement et d'orientation et développant des actions collectives de prévention pour leur santé et leur bien être.

✿ **Une Consultation Jeunes Consommateurs (CJC)** : gratuite et confidentielle ouverte aux jeunes, aux parents et aux professionnels qui s'interrogent par rapport aux consommations de tabac, alcool, cannabis, réseaux sociaux et jeux. Elles sont assurées en binôme par un médecin addictologue et un psychologue.

En lien avec le Pôle Santé Jeunes, une partie de l'activité est consacrée aux actions d'**accompagnement à la parentalité**. Elles s'inscrivent dans le dispositif départemental du REAAP (Réseau d'aide et d'accompagnement à la parentalité).

# pôles d'activités

## Le Pôle Santé et précarité

Dans ses missions visant la **réduction des inégalités sociales et territoriales de santé**, l'association porte une attention particulière aux personnes en situation de précarité sociale, notamment dans les quartiers politiques de la ville, les foyers d'hébergement, les résidences sociales... Son action vise à faciliter l'accès au droit commun, à apporter les informations favorables à la santé et à accompagner vers les dispositifs et les structures de prévention, de dépistage et de soins et à promouvoir une dynamique participative permettant aux publics concernés d'être davantage acteurs de leur santé.

Cela se traduit notamment par des actions collectives d'« **aller vers** » et « **faire avec** » et des rencontres individualisées en partenariat avec les collectivités et les associations.



## Le Pôle Santé au féminin

L'association mène un **accompagnement spécifique en direction des femmes** compte-tenu des inégalités persistantes qui impactent leur santé.

Dans le même sens, un travail de **prévention et de lutte contre les violences sexistes et sexuelles** est développé au sein de ce pôle afin :

- ❄ de prévenir les violences sexistes et sexuelles en milieu scolaire et dans les lieux accueillant les jeunes.
- ❄ de prendre en charge de façon individualisée les victimes et co-victimes des violences conjugales et intrafamiliales.
- ❄ d'accueillir les personnes fragilisées par un parcours prostitutionnel, notamment avec une permanence hebdomadaire du Mouvement du Nid.





## Le Pôle **Santé mentale**

La promotion de la santé mentale est transversale à toutes les activités de l'association. A ce titre, le pilotage par l'association du **Conseil Local de Santé Mentale (CLSM)** de Fontenay-sous-Bois illustre cette priorité donnée à la promotion du bien-être.

Le CLSM est une plateforme de concertation réunissant les acteurs sociaux, médicaux, les élu·e·s, la psychiatrie adulte et infanto-juvénile, les usager·e·s et personnes concernées pour décloisonner les pratiques professionnelles, améliorer la prévention, l'accès aux soins, promouvoir l'inclusion sociale et la lutte contre la stigmatisation. Pour ce faire, elle s'appuie sur une démarche participative.

**Ces 4 pôles d'activités ne sont pas cloisonnés entre eux, mais au contraire sont interreliés. Chaque Pôle « profite » aussi de l'interdisciplinarité de l'équipe de salariés.**



## pour venir

-  55, avenue du Maréchal Joffre  
94120 - Fontenay sous Bois
-  Bus 118 - Direction Chateau de Vincennes  
Arrêt Danielle Casanova
-  Bus 118 - Direction Val de Fontenay  
Arrêt Danielle Casanova

**Accueil du lundi au vendredi  
de 10h à 12h30 et de 14h à 18h  
ou sur rendez-vous au  
01 48 75 94 79**

Visitez notre site internet :  
[www.prevention-ecoutejeunes.org](http://www.prevention-ecoutejeunes.org)  
Contactez-nous par mail :  
[accueil@prevention-ecoutejeunes.org](mailto:accueil@prevention-ecoutejeunes.org)  
Suivez-nous sur les réseaux :

